



# Changement de modèle en vue pour Fatca

**BANQUES** Le Département du Trésor américain et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales négocient un changement de modèle. Les établissements suisses n'auront plus à rapporter directement au fisc américain, mais à l'Administration fédérale des contributions

STÉPHANE BUSSARD

🐦 @StephaneBussard

Les citoyens américains vont-ils enfin pouvoir ouvrir un compte en banque sans s'exposer à une bureaucratie démentielle? C'est l'espoir placé dans les négociations en cours entre la Suisse et les Etats-Unis sur Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act), la réglementation américaine qui «oblige les établissements financiers» en Suisse à transmettre à l'Internal Revenue Service (IRS), le fisc états-unien, des informations relatives aux comptes américains ou à percevoir un impôt élevé.

C'est la Suisse qui a pris l'initiative des négociations menées par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) et le Département américain du Trésor. Objectif: passer du modèle 2 de Fatca, imposant aux banques de transmettre elles-mêmes ces informations fiscales sur leurs clients américains, au modèle 1, qui introduit un échange automatique entre l'Administration fédérale des contributions et l'IRS.

## Soutien des milieux bancaires

Urs Kapalle, membre de la direction de l'Association suisse des banquiers (ASB), explique: «La place financière suisse et l'ASB soutiennent le passage du modèle 2 au modèle 1 de la législation Fatca. Avec ce dernier, les banques seront en contact direct avec les autorités suisses. Elles n'auront plus besoin de traiter directement avec l'IRS. De plus, elles n'auront plus besoin de fournir tous les trois ans une certification périodique aux autorités américaines.» Cet allègement n'est pas négligeable. Au sein d'une banque, le Responsible Officer, la personne chargée de cer-

tifier à l'IRS que le programme de compliance de la banque est bien mis en œuvre n'aura plus à se charger d'une mission à risques.

Les négociateurs espèrent conclure un accord avant la fin de l'année. Porte-parole du SFI, Mario Tuor confirme que c'est effectivement la Suisse qui a pris les devants pour entamer des négociations. En réalité, le Conseil fédéral essaie depuis 2014 de passer au modèle 1. «Les deux parties sont d'accord de changer de modèle et de passer à l'échange automatique d'informations. Les banques n'auront plus à répondre à des demandes groupées des Etats-Unis à propos de clients américains qui n'auraient pas souhaité que leur établissement bancaire en Suisse transmette leurs données à l'IRS.» L'IRS pourra toutefois toujours faire de telles demandes à l'Administration fédérale des contributions (AFC).

Pour Mario Tuor, l'un des grands changements que le modèle 1 introduira sera celui d'une relative réciprocité. Jusqu'à maintenant, l'unilatéralité de Fatca a souvent choqué. Après le conflit fiscal avec les Etats-Unis entre 2011 et 2016, cette législation américaine fut perçue, lors de son adoption voilà dix ans, comme un diktat de Washington. «Avec le modèle 1, précise Mario Tuor, nous n'aurons pas 100% de réciprocité, mais il y en aura une partie. La Suisse sera ainsi capable d'obtenir des informations des autorités américaines sur des citoyens suisses ayant des comptes

**«Avec ce nouveau modèle, nous n'aurons pas 100% de réciprocité,**

**mais il y en aura une partie»**

MARIO TUOR, PORTE-PAROLE DU SFI

aux Etats-Unis et assujettis au fisc helvétique.» A ce jour, la Confédération obtient déjà de telles informations d'une centaine de pays. Le porte-parole du SFI le souligne: «L'AFC transmet ces données aux cantons. Il incombe à ces derniers de savoir si, en termes de coûts-bénéfices, une analyse de telles données mérite d'être effectuée.»

Avocat suisse-américain et ex-ambassadeur de Barack Obama, Charles Adams confirme que «les banques en général refusent de traiter avec d'éventuels clients américains en raison de l'énorme bureaucratie que représente Fatca. Avec ce changement, j'ai bon espoir que la situation s'améliore et qu'au moins les citoyens américains résidant en Suisse aient la possibilité d'avoir une relation bancaire normale.» Le modèle 1 ne changera toutefois pas les règles relatives à l'ouverture d'un compte 3e pilier ou à l'achat de titres aux Etats-Unis. Ces questions sont régies par les règles de la SEC, le gendarme américain qui contrôle les marchés financiers.

## Point d'honneur

Ambassadeur des Etats-Unis en Suisse, Scott Miller le confie au *Temps*: «Je considère la finalisation des négociations sur Fatca et la révision de notre accord de double imposition comme une situation de win-win pour nos deux gouvernements et un pas vital pour renforcer les relations économiques entre la Suisse et les Etats-Unis.» Depuis qu'il officie comme ambassadeur à Berne, Scott Miller, ex-banquier à



UBS, s'est fait un point d'honneur d'améliorer la situation de ses compatriotes. Selon lui, «les Américains vivant en Suisse butent sur de nombreux obstacles pour avoir accès à des services financiers de base tels que l'ouverture d'un compte en banque ou obtenir une hypothèque.

Confrontées à ces défis, plusieurs centaines de citoyens américains font le choix difficile de renoncer à leur citoyenneté. Conséquence: l'ambassade des Etats-Unis à Berne recense l'un des taux les plus élevés du monde de citoyens renonçant à leur nationalité.» Pour Scott Miller, il ne fait aucun doute que le modèle 1 de Fatca va «bénéficier à des milliers d'Américains vivant en Suisse en réduisant leur fardeau quand ils mènent leurs activités financières quotidiennes».

Du côté des banques, on salue le futur changement, mais on tempère les espoirs de voir soudainement de nombreux Américains débarquer dans les établissements financiers suisses pour ouvrir un compte. La pape-rasse Fatca que le client devra toujours remplir restera importante en dépit de l'adoption du nouveau modèle. Selon un expert, l'appétit des banques pour accueillir des clients états-uniens ne va pas se renforcer avec l'échange automatique d'informations avec l'IRS. Le marché de la clientèle américaine en Suisse a beaucoup rétréci en raison des problèmes fiscaux du passé avec les Etats-Unis. Le rapport coût-bénéfice pour accepter un client américain demeure défavorable, estime-t-on. Directeur de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, Martin Naville nuance: «Il est possible qu'avec le modèle 1 de Fatca, les banques en Suisse se sentent plus à l'aise pour accueillir des clients américains. Mais je ne suis pas sûr que le problème soit lié à Fatca. Il tient davantage à la manière dont les banques gèrent leurs risques. Avec le modèle 1, la position de la Suisse sera plus aisée avec les pays de l'OCDE qui ont

déjà un tel modèle.» De son côté, la directrice de l'Association American Citizens Abroad, Marylouise Serrato, est sceptique: «Que ce soit le modèle 1 ou le 2, nous n'avons pas vu de grande différence dans les faits pour les citoyens américains résidant à l'étranger. C'est pourquoi nous proposons une législation qui rendrait les banques plus à l'aise pour accepter des clients états-uniens.»

### L'avis de Don Beyer

Contacté voilà quelques mois par *Le Temps*, le congressiste démocrate Don Beyer, ex-ambassadeur américain à Berne, a pleinement conscience du problème. Il avait pris la mesure de la colère des Américains de Suisse contre Fatca, mais aussi contre leur assujettissement au fisc américain: «Il est temps que les Etats-Unis appliquent une taxation sur la base de la résidence et qu'ils n'imposent pas les Américains vivant à l'étranger. Ils sont les seuls à le faire avec l'Erythrée!» Don Beyer ne s'en cache pourtant pas: au Congrès, renoncer à des revenus de l'étranger intéresse peu de monde... ■